

Le volume global des déchets collectés et déposés en déchèteries est de 790 kg par habitant et par an en progression de 1,54 % en 2018 soit + 1 600 tonnes.

COLLECTES EN PORTE À PORTE ET POINTS APPORTS VOLONTAIRES : 44 % de nos déchets totaux.

Les tonnages collectés en porte à porte et apports volontaires poursuivent leur baisse (-3,2 %)

En particulier les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) qui étaient déjà un bon niveau (192 kg/hab/an vs Grand Avignon (GA) 358 vs Gard 285 et Occitanie 277)

Les OMR (9670 t en 2019 /9981 t en 2018) (-3,1 %) poursuivent leur baisse (-3,1 %) grâce à l'amélioration de la performance de tri. (42,56 % en 2019 vs 41,51 % en 2018, GA 14,86 % en 2019, Gard 22,09 % en 2017, Occitanie 23,33 % en 2017)

Le reste des tonnages reste stable (Emballages Ménagers à Recycler, Biodéchets, Verre, Papiers, Textiles)

DÉCHÈTERIES : 56 % de nos déchets totaux.

Nous constatons une forte hausse de tonnages en déchèteries (+6,67 %) et un niveau élevé de dépôts 446 kg/hab/an vs GA 159.

- ⇒ Tarifs des professionnels à caler en 2021 pour couvrir nos coûts,
- ⇒ Tarifs Mairies à revoir en 2021 pour couvrir nos coûts,
- ⇒ Contrôle d'accès à mettre en place en 2021.

La valorisation des déchets des déchèteries reste stable à un haut niveau 91 %.

VALORISATION DES DÉCHETS :

La valorisation des déchets matières est restée stable à (48 %), celle des Biodéchets est en léger progrès 15 % vs 14 % en 2018.

La valorisation énergétique a subi une chute brutale (de 33 % en 2018 à 23 % en 2019) en raison des refus d'accueil de nos OMR par SUEZ Novergie (indisponibilité des fours).

Notre valorisation globale de très bon niveau en 2018 (95 %) est mécaniquement tombée à 86 %, ce qui reste cependant une bonne performance.

RATIOS FINANCIERS :

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de 2019 est de 181 €/hab/an (Vs 134 pour le GA) soit 15 €/mois pour un haut niveau de service :

- ↙ 3 flux en bacs (gris, jaune, vert), en porte à porte,
- ↙ 2 flux en Centre ancien (gris, jaune), des PAV verre, papiers, textiles,
- ↙ 4 déchèteries (1 pour 12 000 habitants),
- ↙ Les enlèvements dans les centres techniques Mairies,
- ↙ La collecte des encombrants.

La TEOM du SMICTOM Rhône-Garrigues est de 23 centimes €/kg/an au même prix que le GA.

SYNTHÈSE DU BILAN ANNUEL 2019 COMITÉ SYNDICAL 18/12/2020

INFORMATIONS GÉNÉRALES PAR RAPPORT À 2018 :

- Population (chiffres DGF 2019) à 50 407 habitants avec une augmentation de 664 habitants
- Mise en place de 1 563 nouveaux bacs correspondant à la fin de la livraison bacs verts communes Sauveterre et Roquemaure

PORTE À PORTE ET EN APPORTS VOLONTAIRES

TONNAGES COLLECTÉS : 16 834 TONNES : 334 KG PAR HAB CONTRE 345 KG/HAB EN 2018

- OMR - 311 tonnes
- EMR + 5 tonnes
- FFOM - 48 tonnes
- VERRE + 33 tonnes
- PAPIER - 44 tonnes
- TEXTILES USAGÉS + 21 tonnes

- ❖ Baisse refus de recyclage des emballages ménagers : 405 tonnes en 2019 contre 420 tonnes en 2018
Soit en 2019 un taux à 24,33 % contre 25,23 % en 2018 :

RATIOS DE COLLECTES PAR HABITANTS	En kg par an sur tonnages collectés				
	2019	2019	2017	comparaison avec Ademe 2017	
FLUX	SMICTOM	GRAND AVIGNON	SMICTOM	GARD	OCCITANIE
O.M.R	191,84	358,00	200,73	285,00	277,00
TOTAL NON RECYCLABLE	191,84	358,00	200,73	285,00	277,00
E.M.R + PAPIERS	48,16	41,20	46,53	48,00	53,00
F.F.O.M	59,23	0,00	62,76	3,80	1,30
VERRE	34,72	21,30	33,15	29,00	30,00
TOTAL RECYCLABLES	142,12	62,50	142,44	80,80	84,30
TOTAL GÉNÉRAL	333,96	420,50	343,17	365,80	361,30
PERFORMANCE DE TRI	42,56%	14,86%	41,51%	22,09%	23,33%

DÉCHÈTERIES ET CENTRES TECHNIQUES MUNICIPAUX

TONNAGES :

- Hausse de 6,67% des tonnages collectés alors que dans le même temps la population du SMICTOM n'a augmenté que de 1,3%.
- Forte augmentation des rotations :
 - Pour les flux :
 - Encombrants non incinérables
 - Bois, Déchets verts, Souches
 - Pour les sites :
 - Déchèterie de Les Angles ET Déchèterie de Sauveterre
 - Centre technique municipal de Roquemaure ET Centres technique municipal de Sauveterre.

DÉCHÈTERIES ET CENTRES TECHNIQUES	2019		2018	
	SMICTOM	GRAND AVIGNON	SMICTOM	GRAND AVIGNON
Tonnages collectés	22 503	24 616	21 095	24 463
Kg/an/hab	446	159	424	158

VALORISATION

	SMICTOM 2017		SMICTOM 2018		SMICTOM 2019	
VALORISATION MATIÈRES + ORGANIQUE	81,18%	90,79%	82,85%	91,51%	83,16%	91,10%
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE	9,61%		8,66%		7,94%	
SANS VALORISATION	9,21%		8,90%		8,90%	

Pour l'année 2019 Sur le tonnage global de 22 503 tonnes

On note que 91,10% des déchets récupérés en déchèteries sont valorisés contre 91,51% en 2018.

Objectifs définis par le Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PDPGDND) sur le taux de valorisation à atteindre En 2019 : 75 % et en 2025 : 80 %

Objectifs 2025 atteints !

VALORISATIONS ET PERFORMANCES GÉNÉRALES

2019	Avec gravats/deee/dms		85,63%	Hors gravats/deee/dms		81%
	Tonnes	%		Tonnes	%	
Valorisation Matières	18 007,85	48%		9 424,35	33%	
Valorisation Organique	5 548,61	15%		5 548,61	19%	
Valorisation Énergétique	8 489,35	23%		8 291,20	29%	
Enfouissement (sans valorisation)	5 379,28	14%		5 301,28	19%	
	37 425,09			28 565,44		

2018	Avec gravats/deee/dms		94,71%	Hors gravats/deee/dms		93%
	Tonnes	%		Tonnes	%	
Valorisation Matières	17 561,66	48%		9 590,60	34%	
Valorisation Organique	5 276,67	14%		5 276,67	18%	
Valorisation Énergétique	11 996,32	33%		11 826,18	41%	
Enfouissement (sans valorisation)	1 945,36	5%		1 875,38	7%	
	36 780,01			28 568,83		

Suivi du respect des indicateurs du taux de valorisation

Objectifs définis par le Grenelle de l'Environnement :

En 2012	35%
En 2015	45%
En 2020	50%

Des déchets collectés doivent être orientés vers les valorisations matières et organiques.

Type de Valorisation	Général				Hors gravats et DEEE				
	Smictom 2019	Smictom 2018	Smictom 2017	Ademe	Smictom 2019	Smictom 2018	Smictom 2017	Département 2011	Ademe
Valorisation Matières	48%	48%	44%	19%	33%	34%	32%	20%	19%
Valorisation Organique	15%	14%	15%	5%	19%	18%	18%	15%	4%
Total selon objectif Grenelle	63%	62%	59%	24%	52%	52%	50%	35%	23%
Valorisation Énergétique	23%	33%	31%	38%	29%	41%	38%	29%	43%
Sans valorisation	14%	5%	10%	39%	19%	7%	12%	36%	35%

Objectifs 2020 atteints !

De nouveaux objectifs de performances d'élimination des déchets sont maintenant définis par la loi de la transition énergétique pour la croissance verte qui fixe :

De valoriser sous forme de matières

- Pour 2020 : 55 % des déchets non dangereux non inertes
- Pour 2025 : 65 % des déchets non dangereux non inertes

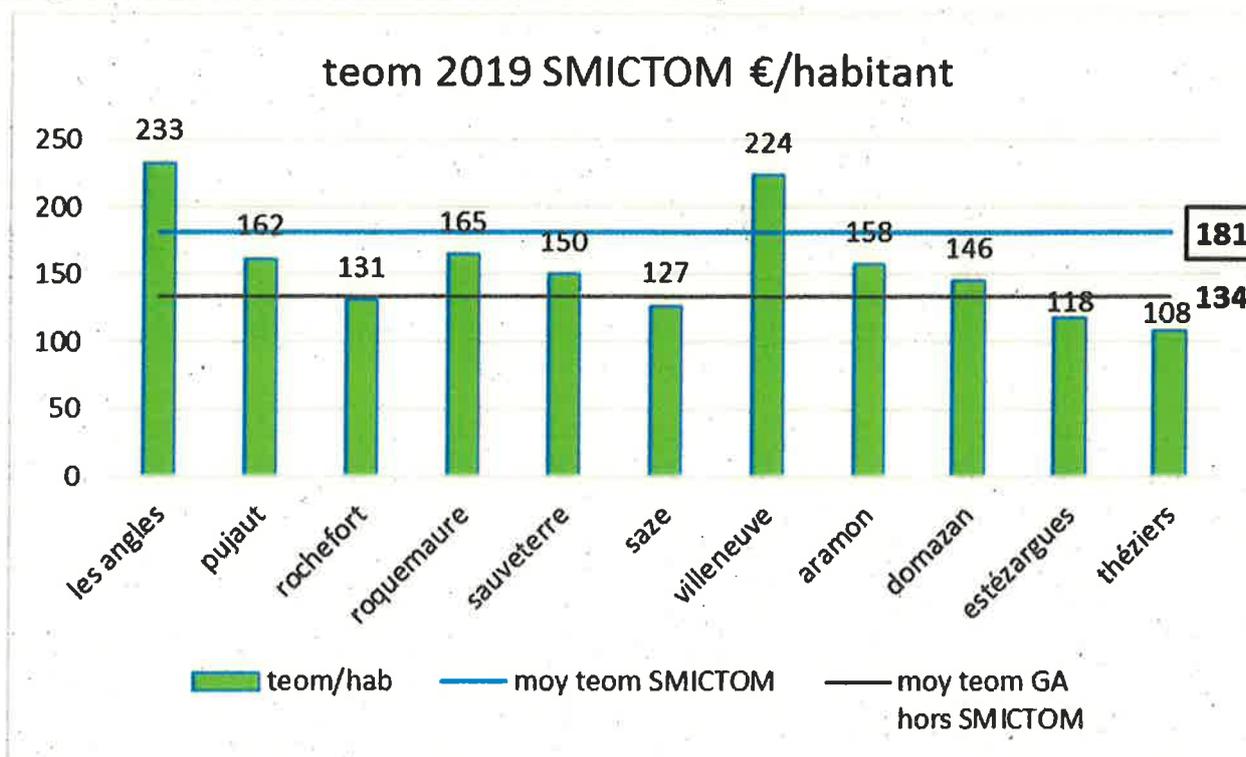
De réduire la quantité de déchets non dangereux en installation de stockage

- Pour 2020 de 30 %
- Pour 2025 de 50 %

Le rapport annuel 2020 vérifiera si ces objectifs seront atteints.

INDICATEURS FINANCIERS

COMPARAISON DES MONTANTS DE TEOM PAR HABITANT



COUTS EN CENTIMES DE TEOM PAR KG DE DÉCHETS

